

France, la surpopulation carcérale a dépassé le seuil critique

Courrier international, par Michele Barbero dans le journal Jacobin, le 29 septembre 2024

Le magazine américain "Jacobin" dresse un état des lieux alarmant de la situation des prisons françaises, les plus surpeuplées d'Europe après Chypre et la Roumanie. En regrettant qu'au-delà de construire de nouvelles infrastructures la France piétine dans sa réflexion sur les alternatives à l'incarcération.

Même si la France a la liberté comme devise nationale, ses prisons débordent. Selon les derniers chiffres, en [août] dernier, [78 397] personnes étaient détenues dans les prisons françaises, ce qui marque une augmentation de 5,6 % par rapport à 2023. Avec environ 62 000 places disponibles, le système est au bord de l'implosion. Il y a [126] détenus pour 100 places, et même [151] si l'on compte uniquement les maisons d'arrêt, où sont incarcérées les personnes en attente de jugement, et celles condamnées à de courtes peines, ce qui représente la grande majorité des détenus.*

"La situation n'a jamais été aussi dramatique, explique Prune Missoffe, de l'Observatoire international des prisons. Le problème ne date pas d'hier mais il ne fait qu'empirer."

Matelas au sol

Les prisons françaises comptent parmi les plus surpeuplées d'Europe, juste après Chypre et la Roumanie, selon les chiffres de 2022 du Conseil de l'Europe. Dans les maisons d'arrêt, *"il y a généralement deux ou trois personnes, voire quatre, qui se partagent une cellule de 9 mètres carrés vingt-deux heures par jour, avec un détenu qui dort souvent sur un matelas posé à même le sol"*, explique Missoffe.

Cette situation engendre des tensions à la fois entre les détenus et avec le personnel, et complique l'accès à la santé et à la formation des personnes incarcérées, explique Sébastien Nicolas, secrétaire général du Syndicat national pénitentiaire FO Direction. *"On nous confie des détenus que nous ne pouvons pas prendre en charge correctement, parce qu'ils sont trop nombreux, déplore Nicolas. Et la qualité des services est directement corrélée au taux de récidive."*

Pour le président Emmanuel Macron ainsi que pour une grande partie de la droite, la solution serait de construire plus de prisons. Un projet pharaonique est d'ailleurs en cours d'exécution, avec l'ambition de construire 18 000 places supplémentaires d'ici à 2027, malgré des problèmes de retards. *"Nous avons un nombre de places qui continue de correspondre à une population de 45 millions d'habitants [contre 68 millions actuellement]"*, affirme Patrick Hetzel, député Les Républicains.

La France manque de places mais elle a aussi trop de prisonniers. Si le taux d'incarcération de 109 détenus pour 100 000 habitants reste plus faible que celui du Royaume-Uni et de

l'Espagne, et bien loin du chiffre déplorable de 531 aux États-Unis, il est plus élevé que dans la plupart des autres pays d'Europe de l'Ouest.

Ce taux d'incarcération a également augmenté plus vite que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest ces dernières années, avec une hausse de 15 % entre 2005 et 2022, contre une baisse de 7 % au Royaume-Uni, de 17 % en Espagne, de 30 % en Allemagne et plus de 40 % aux Pays-Bas.

En France, ces dernières décennies, *“le nombre de places de prison a augmenté mais aussi le nombre de détenus, et donc le problème de la surpopulation carcérale persiste”*, explique Gilles Chantraine, directeur de recherche au CNRS.

Criminalité stable

Cette explosion du nombre de détenus n'est pourtant pas le résultat d'une criminalité galopante. Si le nombre de plaintes pour violences sexuelles et physiques a récemment augmenté, le taux de criminalité est resté relativement stable depuis quarante ans.

Il faut plutôt incriminer le Code pénal français qui s'est durci ces dernières années, et même davantage depuis l'arrivée de Macron au pouvoir : 120 infractions punies d'emprisonnement ont été créées ou durcies entre 2018 et 2023.

Autre facteur : la multiplication des procédures de comparution immédiate, très expéditives, qui ne laissent pas le temps de réfléchir à des solutions autres que la prison et aboutissent à huit fois plus de peines de prison que lors d'un procès normal, estime Missoffe.

Le recours de plus en plus fréquent à la détention provisoire joue également un rôle, puisque le nombre de ces détenus représente presque 40 % de la population carcérale – soit une hausse de 31 % par rapport à il y a trois ans et vingt points de plus qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Alternatives à l'incarcération

Si la plupart des pays d'Europe de l'Ouest ont vu leur population carcérale s'envoler à la suite d'un *“tournant répressif”* entamé dans les années 1990 et au début des années 2000, de nombreux pays ont depuis inversé la tendance en ayant recours à des alternatives à l'incarcération, comme la détention à domicile sous surveillance électronique et les travaux d'intérêt général.

En France, ces dernières années, les gouvernements ont également encouragé les juges à privilégier ces solutions dans la mesure du possible. Et [l'ancien] garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, se [targuait] d'ailleurs de l'augmentation du nombre de places pour *“travaux d'intérêt général”* sous son ministère.

Mais selon les critiques, si l'État consacre la grande majorité des moyens à la construction de nouvelles prisons, il ne reste pas grand-chose pour le reste. Le budget 2024 accorde 634 millions d'euros à la construction de nouveaux établissements, et seulement 52 millions

pour les solutions de substitution - notamment pour payer la surveillance électronique des gens assignés à domicile.

Le système pénal français demeure *“très focalisé sur la prison”*, assure le chercheur Gilles Chantraine. Les travaux d'intérêt général, notamment, peinent à se développer. Les places disponibles sont peut-être en hausse, mais les juges ont recours à ce dispositif une fois sur dix lors des condamnations, soit huit fois moins que leurs homologues néerlandais.

Les alternatives à la prison, quand il s'agit d'une première condamnation ou d'une remise en liberté conditionnelle, pèchent par un manque de suivi, ce qui fait que les juges s'en méfient, explique Sébastien Nicolas, de FO Direction. Le syndicat plaide pour la création d'une *“police de probation”* chargée de mieux superviser ceux qui font l'objet d'un contrôle judiciaire. *“Les magistrats pourraient un peu moins avoir recours à l'incarcération, c'est certain, mais ils ne le feront que s'ils sont assurés que les alternatives sont soumises à des contrôles sérieux”*, assure Nicolas.

Réformer le système pénal relève généralement de la gageure. En 2014, Christiane Taubira, ministre de la Justice sous François Hollande, a cherché à changer de paradigme, en proposant une nouvelle peine sans emprisonnement, la contrainte pénale. Cette mesure a été très peu appliquée par les juges et abandonnée quelques années plus tard, sous Macron.

Le Covid, “occasion ratée”

Pourtant début 2020, au début de la pandémie de Covid-19, la libération anticipée de milliers de détenus en fin de peine, afin de limiter les clusters dans des établissements surpeuplés, a permis une décrue historique du nombre de détenus en France. Pendant quelques mois, *“le gouvernement a réglé le problème de la surpopulation carcérale, rappelle Chantraine. De nombreux acteurs du système judiciaire ont découvert que c'était faisable, que cela ne mettait pas la société française en danger et que cela n'engendrait pas une hausse incontrôlable de la criminalité.”*

“Une nouvelle approche apparaissait enfin possible.”

Pourtant, les appels de nombreux professionnels afin d'exhorter le gouvernement à saisir l'occasion pour repenser le système carcéral n'ont pas été entendus et dès la fin de la crise sanitaire, la population carcérale est rapidement revenue à ses niveaux d'avant la pandémie, puis a fini par les dépasser. En moyenne, entre juin 2020 et février 2024, cette population a augmenté de 500 personnes par mois. La pandémie *“a été une occasion ratée”*, regrette Chantraine.

Dans les années 1970, le philosophe Michel Foucault publie *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, un ouvrage majeur où il expliquait comment les prisons avaient joué un rôle crucial dans le développement de la civilisation occidentale moderne, et étaient devenues un modèle pour l'organisation des autres institutions comme les écoles, les hôpitaux et l'armée.

Aujourd'hui, le “tout carcéral” a encore de beaux jours devant lui en France. Reste à savoir si plus de places dans les prisons est vraiment la solution à un problème qui ne cesse de s'aggraver depuis des dizaines d'années. Et le plan “zéro délinquance” actuellement mis en

place pour nettoyer Paris et sa région en amont des Jeux Olympiques de cet été n'est pas de bon augure en matière d'inflation carcérale.

“Certes, nous avons besoin de plus de places en prison, c'est une évidence. Mais il ne faut pas les construire dans l'idée de les remplir. Nous devons également mettre en place des alternatives dès que c'est possible, dit Nicolas. En France, notre attitude vis-à-vis de l'incarcération confine au pathologique.”

** Les statistiques d'incarcération données par Jacobin ont été mises à jour avec les données communiquées par le ministère de la Justice fin août 2024.*